



Objectifs

Former à l'accueil et à la garde de très jeunes enfants (de 0 à 6 ans), à assurer les soins et l'hygiène mais aussi à contribuer à leur développement, leur éducation et leurs loisirs.

Public

Cette formation s'adresse prioritairement à des jeunes sortant de 3ème et intéressés par les enfants. Patience, sens de l'observation, habileté manuelle, goût pour le travail en équipe... font partie des qualités requises.

Formation

D'une durée de 2 ans, la formation s'articule autour de deux axes:

L'enseignement général (15 h par semaine)

- ▶ Français
- ▶ Mathématiques & Sciences
- ▶ Histoire-Géographie – Education Civique
- ▶ Langue Vivante
- ▶ Education Physique et Sportive
- ▶ Arts Plastiques

L'enseignement professionnel (18 h par semaine)

- ▶ En milieu scolaire :
 - ❑ Acquisition de techniques :
 - éducatives, d'animation, et de prévention
 - d'entretien des équipements et des locaux
 - de soin, d'hygiène corporelle et de confort
 - de préparation et de service des collations et repas
 - ❑ Acquisition de connaissances théoriques :
 - Biologie, nutrition, alimentation
 - Sciences médico-sociales, Technologie
 - Prévention, Santé, Environnement
- ▶ en milieu professionnel : **12 semaines** durant les 2 années de formation **dans des établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans**

Examen

Les épreuves du CAP Petite Enfance

▶ Les Unités Professionnelles (UP)

Epreuves Professionnelles	UP	Coef.	Mode
EP1 : Prise en charge de l'enfant à domicile	UP 1	4	CCF
EP2 : Prise en charge de l'enfant en structures collectives	UP 2	5*	CCF
EP3 : Techniques de services à l'utilisateur	UP 3	4	CCF

* dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement

▶ Les Unités Générales (UG)

Epreuves Générales	UG	Coef.	Mode
EG1 : Français et histoire-géographie	UG 1	3	CCF
EG2 : Mathématiques-sciences	UG 2	2	CCF
EG3 : Éducation physique et sportive	UG 3	1	CCF

CCF : Contrôle en Cours de Formation

Les résultats aux examens

- 2016 : 87 % ● 2015 : 92 % ● 2014 : 95 % ● 2013 : 92 % ● 2012 : 92 % ● 2011 : 91 % ● 2010 : 97 % ● 2009 : 90 % ● 2008 : 95 % ● 2007 : 98,5 % ●

Que faire avec un CAP Petite Enfance ?

Le titulaire du C.A.P Petite enfance est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la garde des jeunes enfants. Il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant et contribue à son développement, son éducation et sa socialisation, avec les parents de l'enfant et les autres professionnels. Il assure, en outre, l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant. Après son CAP, il est possible de travailler ou de poursuivre ses études.

... Travailler

- ▶ en milieu familial, comme assistante maternelle agréée à son domicile ou au domicile des parents
- ▶ en structure collective
 - ❑ en écoles maternelles, en tant qu'A.S.E.M. (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles)
 - ❑ en halte-garderie, en crèche
 - ❑ en centre de loisirs ou de vacances d'enfants

... Poursuivre ses études

- ▶ **MCAD** : Mention Complémentaire Aide à Domicile (cf. Fiche MCAD)
- ▶ **Baccalauréats Professionnels** (accès à la classe de 1ère) :
 - ❑ **Bac Pro ASSP** : Accompagnement, Soins et Services à la Personne (cf. Fiche Bac Pro ASSP)
 - ❑ **Bac Pro SPVL** : Services de proximité et Vie Locale, (cf. Fiche Bac Pro SPVL)
- ▶ Concours ou Prépa Concours **Auxiliaire de Puériculture** (cf. Fiche Prépa AS/AP)
- ▶ BAFA ou **BAPAAT** (assistant animateur)